

## **Avortement sans consentement parental : la Nouvelle-Zélande en émoi**

**Author** : Jeanne Smits

**Categories** : [Divers Jeanne smits](#)

**Date** : 17 mai 2011

Le nombre d'avortements sur des adolescentes est important en Nouvelle-Zélande – et, comme l'ont révélé des articles de presse ces dernier jours, nombre d'entre eux sont pratiqués sans que les parents des mineures soient au courant, les jeunes filles étant aidées dans leurs démarches par l'école qu'elles fréquentent.

C'est la mère d'une jeune fille de 16 ans qui a appris que sa fille avait subi un avortement sans qu'elle soit mise au courant ; elle a jugé « horrifiant » le fait que ceux qui l'avaient conseillée, ainsi que ses amis, aient pu recommander à cette jeune fille de ne pas rechercher le soutien de sa mère. Celle-ci c'était rendue compte que quelque chose ne tournait pas rond alors que sa fille avait des accès de larmes répétés. C'est en se renseignant auprès de ses amies que la mère a appris qu'un conseiller de l'école avait emmenée la jeune fille à l'échographie, puis chez le médecin pour faire pratiquer l'avortement.

La mère s'est insurgée contre le fait que les conseillers d'éducation n'hésitent pas à joindre les parents de leurs élèves en cas d'inconduite ou pour discuter de leurs progrès scolaires, mais gardent le silence dans ces situations bien plus dramatiques où la responsabilité des parents n'est pas moins présente. Elle a précisé que sa fille n'avait pas reçu, après l'intervention, d'aide particulière de la part de ceux qui l'avaient aidée à avorter.

Du coup on apprend que cette situation n'est pas isolée : elle a simplement été mise au jour dans ce cas. Interrogée par la presse, une enseignante a [déclaré](#) qu'elle avait connaissance d'une affaire où une mineure avait subi deux avortements, l'un connu de ses parents, l'autre pratiqué à leur insu.

L'argument avancé pour la « confidentialité » des avortements sur mineures, qui a été maintenue en Nouvelle-Zélande malgré des initiatives législatives visant à la lever, repose sur l'idée que des jeunes filles peuvent craindre d'être renvoyées de leurs familles si leur grossesse ou leur avortement est révélé, qu'elles peuvent être enceintes du fait de l'inceste, ou qu'elles pourraient craindre de voir leur petit ami poursuivi pour viol sur mineure de 16 ans si leur grossesse était connue.

On avance aussi la nécessaire confidentialité qui rend possible la recherche de conseils pour les jeunes filles qui, autrement, iraient chercher des solutions sur le « marché noir ».

Toutes sortes d'arguments qui ont une apparence de sérieux et de compassion mais qui font passer à côté du vrai problème : l'avortement tue et la jeune fille, mineure ou pas, qui le subit en

subit aussi la souffrance et la culpabilité. Bonne nouvelle, la presse néo-zélandaise évoque le cas d'une mineure de 14 ans fière d'avoir assumé la responsabilité de sa grossesse : elle a gardé son enfant et trouvé des solutions pour poursuivre ses études – elle veut être policière.

Une telle note d'optimisme pour contrebalancer la colère et la tristesse de celles qui subissent l'avortement ou le découvrent chez leur fille mérite d'être soulignée. Un autre titre raconte les regrets et la colère d'une jeune femme, aujourd'hui mère d'enfants de 11 et 14 ans, qui avait elle-même avorté à l'insu de ses parents à 16 ans : elle raconte comment sa mère, finalement mise au courant au bout de trois ans, avait apporté un soutien moral inattendu, en l'aidant à « enterrer spirituellement » son enfant : si cette jeune femme affirme aujourd'hui qu'elle n'aurait pas pris une autre décision, elle avoue quand même la culpabilité qui l'a rongée lorsqu'elle a été ensuite enceinte des enfants à qui elle a donné le jour.

Le responsable d'un mouvement pro-vie néo-zélandais, Bob McCoskrie de « Family First », rappelle qu'actuellement 80 avortements par semaine sont pratiqués sur des mineures en Nouvelle-Zélande, notant que dans les pays où la notification parentale est obligatoire, comme dans certains Etats des Etats-Unis, le taux d'avortements comme de grossesses adolescentes avait baissé.

Et d'ajouter qu'on « diabolise » les parents : « Dans l'état actuel de la loi, un parent doit signer pour que sa fille participe à une sortie scolaire au zoo ou joue dans l'équipe de netball, mais il est totalement exclu dès lors qu'il s'agit de permettre ou simplement de savoir que cette même enfant soit mise sous pilule, vaccinée ou soumise à un avortement chirurgical. »

© [leblogdejeannesmits](http://leblogdejeannesmits).